



JONS infos





C'est avec émotion que je vous présente le dernier bulletin municipal de ce mandat. En 2020, vous aurez à choisir une nouvelle équipe pour gérer votre commune.

Il m'est impossible de ne pas avoir un sentiment de fierté et de regret envers les élus qui, en grande partie, ne renouvelleront pas l'aventure des prochaines élections.

Grâce à leur investissement quotidien, ils nous ont permis de réaliser les projets que vous découvrirez dans les pages suivantes.

Tout n'a pas été réussi bien sûr, mais notre devise «réfléchir sur l'avenir» a toujours été notre ADN pour mener les projets de ces douze dernières années.

2019 est une année importante, de nouveaux habitants nous rejoignent et dynamisent notre village. Je leur souhaite à tous la bienvenue.

Remercions également nos annonceurs pour leur soutien, ils participent à instaurer un dialogue avec vous. Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture et de bonnes vacances d'été.

Claude Villard
Maire de Jons



Sommaire

- P. 2 Éditorial du Maire
- P. 3 Autour de Jons, infos intercommunales
- P. 4 - 9 Notre village en mouvement
- P. 10 - 11 Vivre Ensemble, infos citoyennes
- P. 12 - 13 Notre avenir, environnement
- P. 14 - 15 Bon à savoir, infos diverses



Directeur de la publication
Claude Villard

Texte & Photos
Mairie de Jons

Publicité & Mise en page
Studio Pertinence
92, Gde Rue - 01120 Montluel
www.studiopertinence.com
04 78 88 30 92



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU L'EST LYONNAIS : UN PARTENAIRE DEPUIS 25 ANS

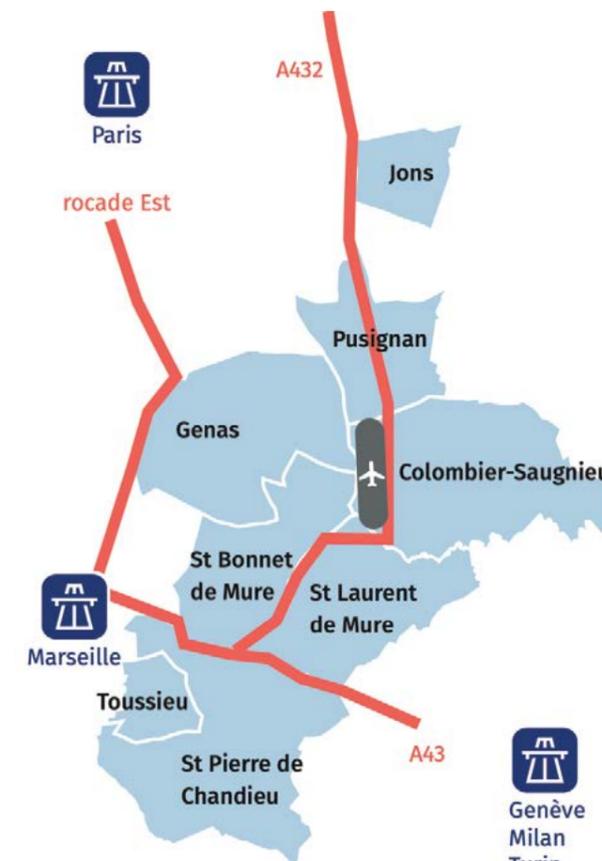
Créée le 29 décembre 1993 autour de 6 communes : Colombier Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure, la CCEL exerce les compétences suivantes : entretien et aménagement des voiries, aménagement du territoire, développement économique, cadre de vie, politique de l'habitat, protection et mise en valeur de l'environnement, traitement et gestion des déchets, transports urbains. En 2013, 2 nouvelles communes ont intégré la CCEL : Saint Pierre de Chandieu et Toussieu, portant le bassin de vie à près de 40.000 habitants répartis sur un territoire de 14000 hectares.

Depuis près de 25 ans, la CCEL a contribué à changer l'image de notre commune et améliorer le cadre de vie des jonsois :

- réaménagement de toutes les voiries structurantes de la commune grâce à une enveloppe d'1.6 million d'euros d'investissement dédiée à Jons sur le mandat 2014-2020,
- soutien à l'habitat par le biais d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) ambitieux, soutenant à la fois l'habitat privé et le financement de logements locatifs aidés,
- création et entretien de nos zones artisanales, ZA des 3 Joncs, ZA de la Petite Gare,
- gestion des ordures ménagères avec un financement depuis le budget général de la CCEL sans recours à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- soutien à l'agriculture par le biais du programme PSADER/PENAP,
- amélioration de l'offre de transport en intégrant le SYTRAL,...

Outre le transfert de compétences, la CCEL c'est aussi la création de services mutualisés qui offrent à la commune un gain en expertise tout en rationalisant le coût de fonctionnement. Ainsi, le service ADS - instruction des demandes d'autorisation de droit des sols, a vu le jour en 2013 pour pallier l'arrêt de l'aide jusqu'alors apportée par les services de l'Etat. En 2018, la mise en place d'un service ressources humaines composé d'un directeur et 5 gestionnaires permet, pour le compte des communes adhérentes, de réaliser les payes et gérer la carrière des agents territoriaux.

La CCEL apporte également un soutien financier non négligeable : attribution de compensation, dotation de solidarité, prise en charge du fonds de péréquation intercommunal, sa contribution au budget communal représente près d'un tiers de nos recettes réelles de fonctionnement et couvrent 40% de nos charges.



Jons

...entre 2014 et 2020, la CCEL a permis le réaménagement de toutes les voiries structurantes de la commune grâce à une enveloppe d'1.6 million d'euros d'investissement dédiée à Jons...

CCEL c'est :
8 communes
40.000 habitants
14.000 hectares
25 ans d'existence

Notre village en mouvement



En mars 2020 auront lieu les prochaines élections municipales. Les dates du scrutin n'ont pas encore été arrêtées, cependant il est probable que la consultation aura lieu les 22 et 29 mars. Après 12 années de gestion municipale animées par le Maire Claude VILLARD et son équipe, il nous a paru souhaitable d'établir le récapitulatif des principales réalisations menées à bien durant ces 2 mandats.

Nous espérons que tous ces éléments vous feront apprécier le travail accompli au service de la population par une équipe municipale qui n'aura ménagé ni son temps, ni sa peine, pour rendre le plus agréable possible le cadre de vie de notre commune.

POUR PLUS DE CLARTÉ LA PRÉSENTATION DE CES ÉLÉMENTS SE DÉCOMPOSERA COMME SUIT :

- LES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES (bâtiments communaux, logements sociaux...),
- LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS (rénovation thermique de l'école, maison des associations, cimetière...),
- LES RÉALISATIONS SPORTIVES ET LUDIQUES (city-stade, terrains de jeux, camping cars...),
- LES VOIRIES, L'EAU, L'ASSAINISSEMENT,
- LES INTERCOMMUNALITES ET LES SYNDICATS,
- LES PROJETS ENGAGÉS ET EN COURS DE RÉALISATION.

LES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Le restaurant scolaire.

En septembre 2015 le nouveau restaurant scolaire est entré en service. Le nombre d'enfants profitant du service de restauration scolaire ayant plus que doublé en 6 ans et les installations précédentes ne correspondant plus aux exigences des réglementations en vigueur, il a été décidé de construire un bâtiment plus fonctionnel et plus spacieux. Equipé en mode «self» il permet d'accueillir, désormais, 150 convives par jour. Dans ce bâtiment ont été également inclus des espaces supplémentaires permettant de faire face aux obligations générées par les animations périscolaires. Le montant des travaux s'est élevé à 1 100 000 euros, de nombreuses subventions ont été obtenues par Monsieur le Maire.

Les classes supplémentaires.

Conjointement à la construction du restaurant scolaire, la municipalité a dû faire face à l'augmentation des effectifs d'enfants scolarisés. Nous avons donc construit 2 classes supplémentaires. Celles-ci ont été fabriquées et mises en place en un temps record (grâce au recours aux constructions modulaires) ce qui a permis leur mise en activité dès la rentrée de 2015/2016.



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

La Halle Fermière.

Mis en étude dès 2009, le point de vente des produits fermiers a débuté son activité au printemps 2010.

Ce bâtiment, construit par la mairie, a été mis en location pour des commerces traditionnels et, pour sa plus grande surface, à un groupement d'agriculteurs locaux. Cela leur a permis, depuis, de vendre en direct leurs productions alimentaires. Depuis son succès ne s'est jamais démenti et sa renommée a largement dépassé les limites de notre canton. Se sont adjoints à ce commerce : une fleuriste et un magasin dédié aux appareils de communication modernes.

La Bibliothèque Municipale.

Pour compléter ces espaces disponibles, la mairie a créé à l'arrière du bâtiment la Bibliothèque Municipale «Alfred Maitre». En plus d'une fonctionnalité plus évidente, ce local est désormais aux normes PMR et plus facile d'accès et à la population et aux enfants de notre école. Cet ensemble a également été équipé de panneaux photovoltaïques sur la toiture arrière, ce qui permet à la commune de facturer l'électricité produite à l'EDF.

A noter que cette réalisation a obtenu de nombreuses subventions de la Région, de l'Union Européenne, du FISAC, du PSADER, des PENAP et du député d'alors : Monsieur MEUNIER, sans oublier le Département.



LES LOGEMENTS SOCIAUX.

Les Potières.

En partenariat avec la CCEL, la commune a réalisé un ensemble locatif de 9 logements sur une partie du terrain situé au hameau de Bianne, chemin du Rhône.

Ces logements, dits sociaux, se composent de 3 groupes de 3 habitations et sont répartis de la façon suivante : 3 T2, 5 T3, et 1 T4.

L'un des T2 est adapté aux personnes à mobilité réduite. Tous ces logements sont marqués du label HQE (haute qualité environnementale) et BBC (bâtiments basse consommation).

La mise à disposition aux locataires a eu lieu en 2012.

La Résidence Simon Cochard.

Un nouveau lotissement s'est implanté récemment chemin de Chantenoy. Il porte le nom de Simon Cochard.

Plusieurs villas individuelles ont été construites sur le site et, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, l'ancienne villa dite «Perrin» a été réhabilitée.

De plus un immeuble R+2 comprenant 14 appartements a été édifié côté chemin de La Fontaine. Dans cet immeuble 5 logements sont labélisés «logements sociaux».



LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

LA RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE.

Le bâtiment central de l'école a fait l'objet d'importants travaux de rénovation durant l'été 2018. Toutes les ouvertures (portes et fenêtres) ont été changées pour une meilleure isolation thermique et acoustique. La véranda de la classe de moyenne section a été supprimée au profit d'une nouvelle structure métallique. Les façades ont été isolées par l'extérieur et ont fait l'objet d'un revêtement « crépi » sur les parties latérales et arrière et d'un revêtement mural type « Trespa » (panneaux bakélisés) sur sa façade avant. A l'intérieur tous les luminaires ont été changés au profit d'éclairages LED et l'ensemble des convecteurs électriques ancienne génération a été remplacé par des convecteurs basse tension beaucoup plus fonctionnels et surtout beaucoup plus économiques.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Située au numéro 5 de la route de Pusignan, la Maison des Associations est destinée aux associations locales et a été mise en service en septembre 2014.

Les travaux ont consisté à dépouiller entièrement l'intérieur et à tout refaire de A à Z (cloisonnement, peintures, carrelages, faux plafonds, électricité, chauffage, sanitaires, accès aux PMR ...).

Depuis sa mise en service de nombreuses associations profitent des installations (MOV DANCE, ADEJ, FOOT, LE CLUB DES NOUNOUS, LE CLUB DES PORTUGAIS, TONIC FORME, MIEUX EN CORPS, ...). En outre cette salle sert également à organiser le Forum des Associations, des réunions d'associations ou des réunions publiques.

LE CIMETIÈRE.

En 2018, des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité des allées du cimetière communal ont été effectués. D'un montant global de 36 442 euros, ces travaux ont bénéficié de nombreuses subventions. Ils rendent à ce lieu de recueillement le caractère digne et respectueux dû à nos défunts.



LES RÉALISATIONS SPORTIVES ET LUDIQUES

LE BELVÈDÈRE.

Surplombant le Rhône, le barrage de l'EDF, la lône de la Ferrande et la plaine de la Côtère, le belvédère fait bénéficier les promeneurs d'une vue splendide sur le cours d'eau et ses installations.

Cet ensemble a été intégré dans les plans de randonnées pédestres et fournit aux passionnés de la nature une excellente occasion de flâner sur et autour de cet endroit où règne le calme et la sérénité. Son inauguration a eu lieu le 22 mai 2010.

LE PAS D'ÂNE.

Les travaux de l'anneau bleu se sont terminés en septembre 2011. Pour achever cet ouvrage, par ailleurs très fréquenté par les promeneurs et randonneurs, l'ex syndicat du canal de Jonage a entièrement restauré l'escalier en pas d'âne (puis le chemin des acacias) pour permettre un accès plus adapté aux berges du canal par le pont de Jons. L'inauguration a eu lieu le 2 juin 2012.

L'EMBARCADÈRE DE LA LÔNE DE LA FERRANDE.

Le 8 septembre 2018 Monsieur le Maire inaugurait le nouvel équipement de l'embarcadere sur la lône de la Ferrande. Organisée par la SEGAPAL, cette journée a permis à de nombreux Jonsois de s'adonner aux joies de l'eau et de la nature.

Cet embarcadere a été créé dans le but de :

- réhabiliter l'accès à la lône pour les embarcations légères,
- conforter et sécuriser l'accès aux berges pour les usagers,
- créer un itinéraire pédagogique (en particulier pour les écoles),
- apporter un complément à l'anneau bleu et à l'itinéraire touristique de la «ViaRhôna».

L'ESPACE COLLIARD.

Après avoir installé des toilettes publiques, la municipalité a aménagé un terrain destiné à accueillir des camping-cars. De nouveaux branchements électriques, une prise d'eau et un éclairage public sont venus compléter les équipements déjà présents.

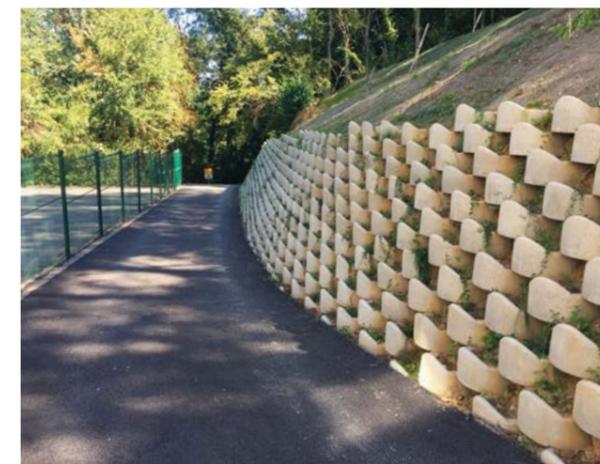
Pour compléter cet espace ludique 2 barbecues ont été édifiés, ce qui, avec les terrains de pétanque mitoyens, constitue un ensemble complet dédié à la pratique du sport et de la détente.

L'ESPACE LUCIEN MONIN.

Pour occuper sainement la population et lui permettre la pratique sportive, inclus dans la surface «Colliard» l'espace Lucien Monin a été équipé d'un city stade, d'un parcours de santé, d'appareils de remise en forme et d'un terrain de football en gazon. De quoi satisfaire toutes les activités. Son inauguration a eu lieu le 16 avril 2010.

LES JEUX D'ENFANTS.

Deux espaces réservés aux jeux d'enfants sont implantés sur la commune. L'un près de l'école, chemin des meules, l'autre sur l'agora du lotissement des Muriers. Contrôlés chaque année par un organisme agréé, ces endroits ludiques connaissent un grand succès et la commune envisage d'en planter d'autres dans l'avenir.



LES VOIRIES, L'ASSAINISSEMENT ET LES RÉSEAUX DE LA COMMUNE

Depuis 2008 l'ensemble des voiries de la commune a été rénové.

Grâce au financement et l'appui technique de la CCEL l'ensemble des réseaux a pu être soit entretenu, soit rénové, et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques effectué. Parallèlement les réseaux de distribution d'eau potable ont été rénovés partout où leur état le nécessitait. Les derniers travaux en ce sens ont été effectués chemin de La Fontaine en 2018.

Pour la future ZAC dite «de la Petite gare» la viabilisation est terminée et la commune en a profité pour préparer les raccordements à la future salle polyvalente et pour supprimer la pompe de relèvement qui existait encore à l'école «Louis Pergaud».

Depuis 2014, la commune améliore également le côté éclairage public, par la mise en place depuis 2014 d'une coupure nocturne des lampadaires, et en installant des luminaires nouvelle génération utilisant la technologie LED.



LES INTERCOMMUNALITÉS ET SYNDICATS OÙ VOS ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT

LES SYNDICATS ET ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST AFFILIÉE.

Le SIEPEL.

Syndicat intercommunal d'eau potable. A pour but l'acheminement de l'eau potable dans les communes de la CCEL.

Le S.M.N.D.

Syndicat mixte du Nord Dauphiné, a pour compétence de gérer et d'organiser tous les services liés aux déchets (ordures ménagères - tri sélectif).

Le SYDER.

Syndicat Départemental d'Energies du Rhône a pour objet l'étude, le financement et l'implantation des éclairages publics.

Le SYMALIM.

Le Symalim est le syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du Grand Parc Miribel-Jonage dont il est propriétaire.

Le SEGAPAL.

La SEGAPAL est le bras armé du Symalim. Elle est chargée de la gestion et de l'animation du Grand Parc. La commune en détient quelques actions ce qui l'autorise à la faire intervenir pour divers travaux sur son territoire.

LES CONVENTIONS SOCIALES SIGNÉES AVEC DES ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

La résidence Le Verger.

Situé à GENAS, LE VERGER est un foyer logement public intercommunal pour séniors. La commune y dispose d'un lit et siège au conseil d'administration.

La résidence L'Accueil.

L'accueil est une résidence de type EHPAD située à SAINT BONNET DE MURE. La commune y dispose d'un lit et siège au conseil d'administration.

Le château de la Serra.

De type EHPAD le château de la Serra est situé à VILLETTE D'ANTHON. La commune siège au conseil d'administration.

L'EVAD de Meyzieu.

Connue précédemment sous le nom de «VIVRE A DOMICILE» cette structure où la commune siège au conseil d'administration a pour objet l'aide et les soins à domicile.

MAIS AUSSI LES PROJETS ENGAGÉS ET EN COURS DE RÉALISATION

LE DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES.

La commune a fait l'acquisition des anciens locaux occupés par l'entreprise SJTP, Route du Pont. Une partie du bâtiment, dont la surface fait plus de 2250m², accueillera les ateliers techniques. L'espace restant sera loué en bail commercial ce qui permettra de couvrir les annuités de l'emprunt nécessaire à l'acquisition des locaux.

L'immeuble offrira également une belle plateforme avec accès au Rhône pour des manifestations associatives et communales. Prise de possession des lieux prévue dans le courant de l'année 2019.

Coût de l'acquisition : 850 000 euros HT

LA FUTURE SALLE DE SPORT.

C'est désormais officiel, l'opération de construction d'une salle de sport a démarré. C'est le projet du groupement de maîtrise d'œuvre porté par l'architecte Etienne Megard (cabinet Megard Architectes) qui a remporté le marché. Un espace entièrement dédié au sport comprenant une salle multi-activités 44x26m, aux gabarits conformes à la pratique du handball et du basket-ball, des vestiaires de 42m² ainsi qu'un hall d'accueil et une tisanerie. Le programme des travaux comprend également un espace pour le club de football avec de nouveaux vestiaires et une salle de réunion.

La conception du bâtiment privilégiera l'intégration environnementale (construction en ossature bois, récupérateurs d'eau de pluie pour les sanitaires, photovoltaïque...) ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement en optimisant les volumes et en allégeant les espaces. Le bâtiment a été pensé multifonctionnel et permettra d'accueillir des manifestations culturelles et festives. Il faudra, cependant, patienter jusqu'à mars 2020 avant de pouvoir en profiter !

Coût estimatif : 1 340 000 euros HT (Etudes + travaux)

Subventions obtenues : 30%

Autres subventions espérées : 10%

L'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE A JONS.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sera mise en service sur le parking de la Mairie, chemin des Meules. En effet la CCEL, en partenariat avec le SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône), a décidé d'équiper chaque commune de son territoire afin d'encourager le développement du véhicule électrique, lutter contre la pollution de l'air et réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

LE NOUVEAU PÔLE MÉDICAL DANS LA ZA DE LA PETITE GARE.

La ZA de la Petite Gare a été spécialement créée pour accueillir le nouveau pôle médical, projet porté par le Docteur Amoros, généraliste installé à Jons depuis 2014. Le permis de construire a été délivré en novembre 2018 et les travaux débuteront début janvier 2020.

L'immeuble accueillera de nombreux praticiens pluridisciplinaires (médecins généralistes, ostéopathe, orthophonistes, logothérapeute, sexologue, naturopathe, diététicien-nutritionniste, praticien Shiatsu, cabinet d'infirmières libérales,...) ainsi que des locaux commerciaux. Les autres lots individuels de la Z.A. ont été attribués à des entreprises jonsoises. Il reste à désigner l'opérateur qui se chargera d'aménager le lot collectif d'environ 2500m².

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

GARCIA KHARFI Miléna - née le 15/01/2019

CADAROSSANE Mathis - né le 24/01/2019

CADAROSSANE Nathan - né le 24/01/2019

KAOURI Soundouce Tesnime - née le 24/01/2019

DOMINGUES CANTADEIRO Nicolas - né le 28/01/2019

CICHOSZ Mia - née le 31/01/2019

BREBAN Lise - née le 16/02/2019

MARIAGES

VOGT Daniel et OUALI Sabrina - mariés le 18/05/2019

DUPUIS Céline et PARISIEN Diane - mariées le 08/06/2019

PACS

ABLA Aymen et GONON Alicia - pacsés le 29/04/2019

GISBERT Jennifer et NAVARRO Anthony - pacsés le 07/06/2019

DECES

FAVRE Marguerite - décédée le 24/02/2019

CROSSE Charles - décédé le 08/04/2019

ELDIN Paul - décédé le 17/04/2019

GEREZ Jean - décédé le 30/03/2019

BARRAUD Jacqueline - décédée le 01/05/2019

DEGUISA PIGA Liliane - décédée le 09/05/2019

RIBES Ernestine - décédée le 11/05/2019

AGENDA DES MANIFESTATIONS

7 septembre de 8h à 12h

Forum des Associations - Maison des Associations

8 septembre dès 6h

Vide grenier - Espace Colliard - Comité d'animation

26 octobre

Halloween - Comité d'animation

11 novembre dès 9h30

Commémoration Armistice 14/18 - Place de la Mairie

17 novembre de 8h à 17h

Bourse aux jouets - Salle Chrysalide - Club des nounous

17 novembre à 16h

Concert d'Automne - Eglise de Jons - Ecole de musique

21 novembre à 19h

Beaujolais nouveau - Salle Chrysalide - Comité d'animation

8 décembre à 18h

Fête des Lumières - Place des Muriers - Comité d'animation

14 décembre à 14h

Après-midi Festif NOEL - Place de la Mairie - Comité d'animation

Vivre ensemble

infos citoyennes



TRANSPORT EN COMMUN LYONNAIS : UNE LIGNE RÉGULIÈRE !

Depuis septembre 2018, la ligne 32, Jons-Meyzieu ZI a remplacé l'ancien service de transport à la demande (RESAGO).

Désormais, tous les trajets proposés seront réalisés systématiquement sans réservation préalable.

Les horaires évoluent pour une meilleure organisation de la ligne avec 18 trajets aller-retour par jour du lundi au vendredi et des horaires inchangés pendant les vacances scolaires.

La ligne assure également la desserte de la ZI du Mariage, à Pusignan, grâce à la création de trois nouveaux arrêts (Bruyères, Bruyères/Ampère et Auriol).

Retrouvez la fiche horaires de la ligne sur le site www.tcl.fr ou demandez-la en Mairie.

Les lignes JD assurent la desserte des scolaires :
 - JD 127 JONS - GENAS (Collège Louis Leprince Ringuet/Jeanne d'Arc)
 - JD 252 JONS - LA VERPILLIERE (Externat Sainte-Marie)
 - JD 472 - PUSIGNAN - DAGNEUX (Institut Saint-Louis à Dagneux)
 - JD 323 - JONS - COLLEGE LES SERVIZIERES

LES LIGNES JUNIOR SONT OUVERTES A TOUS !

Les abonnements et les tarifs : (tarif unique sur tout le réseau)
 - Ticket 1,90 euros (ou 2 euros à bord des bus) valable 1 heure/allers-retours autorisés.
 - Pass scolaire annuel : 224 euros.

Tous les autres tarifs sur : www.tcl.fr rubrique

Points de vente :

- Les «Fleurs Autrement» - 7A Route de Lyon - 69330 JONS (hors abonnements)
 - Site internet www.tcl.fr rubrique «tarif»/«s'abonner»



PROJET DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Ce grand projet d'État, gelé il y a cinq ans, prévoyait de poser 70 km de rails entre Saint-Pierre-de-Chandieu et Leyment pour dévier et densifier le trafic des trains de fret.

À l'époque, plusieurs options de tracé ont été étudiées mais c'est le fuseau A, le plus nuisible et le plus onéreux qui a été pourtant été retenu. Pour le territoire de Jons, c'est 27 hectares d'emprise le long de la ligne TGV qui ont été imposés comme emplacement réservé dans le Plan local d'urbanisme. La déclaration d'utilité publique obtenue en 2012, SNCF Réseau (à l'époque R.F.F.) lançait les premières expropriations, notamment le haras de Madame et Monsieur Fayet, en face de la déchetterie.

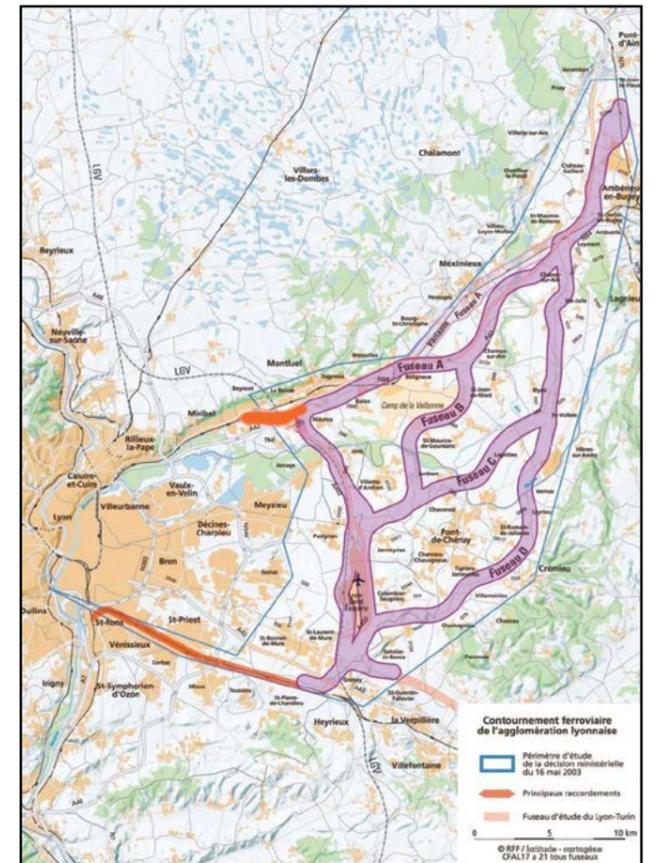
En 2013, un coup d'arrêt était pourtant donné au projet suite à un rapport parlementaire qui en reportait la réalisation après 2030. Le répit n'aura été que de courte durée puisqu'il est de nouveau question du CFAL Nord dans le nouveau projet de Nœud ferroviaire lyonnais long terme (NFL LT) porté par SNCF Réseau, qui fera l'objet d'une enquête publique en 2019.

Au préalable, la SNCF a décidé d'organiser un débat public autour du NFL du 11 avril au 11 juillet, vous pouvez y apporter votre contribution : <https://noeud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr/>

Une réunion publique organisée par SNCF Réseau a eu lieu à Pusignan le 25 avril 2019. D'autres soirées-débats seront organisées par les élus de la Plaine de L'Ain contre le projet.

POUR APPROFONDIR LE SUJET :

- Lien vers la vidéo de la réunion publique de Pusignan (source CNDP) <https://noeud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr/reunion-pusignan-25-avril>
- dossier de presse complet sur le site de la Mairie de Nievroz : www.ville-nievroz.fr



JONS INTÈGRE LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE LA CENTRALE DU BUGEY

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes. L'extension du rayon du PPI de 10 km à 20 km permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfectures, etc.) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. Le nouveau PPI de la centrale du Bugey a été mis en enquête publique du 1^{er} avril au 2 mai 2019.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES CONCRÈTES DE CETTE EXTENSION ?

Jons fait désormais partie du PPI. Dans ce cadre, la commune doit mettre à jour son Plan communal de sauvegarde (PCS) visant à organiser la protection des personnes et des biens. De manière préventive, dans les pharmacies, des comprimés d'iode vont être mis à disposition des habitants, des établissements recevant du public et des établissements scolaires de la commune. Vous serez informés prochainement de la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire et des modalités de retrait des comprimés d'iode.

QU'EST-CE QUE LE PPI ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

Pensez à vous abonner gratuitement au service **ALERTE SMS** mis en place par la commune. Renseignement à l'accueil de la Mairie 04 78 31 21 35.





ALERTE SÉCHERESSE : DES MESURES DE RESTRICTION

Par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019, le préfet du Rhône a déclenché l'alerte sécheresse jusqu'au 31 octobre 2019. Des mesures d'alertes pour les eaux souterraines et de vigilance pour les eaux superficielles sont prises sur tout le département du Rhône ainsi que la Métropole.

POUR LES USAGES DOMESTIQUES :

- arroser sa pelouse et son jardin potager : autorisé entre 20h et 8h du matin,
- remplir sa piscine : interdiction totale (sauf remplissage complémentaire ou piscine nouvellement construite),
- nettoyer la façade de sa maison : interdiction totale (sauf ravalement),
- laver sa voiture : interdiction totale sauf en station professionnelle équipée de dispositif de recyclage.

POUR LES AGRICULTEURS :

- irrigation réalisée via le réseau du SMHAR pour lequel l'origine de l'eau est le Rhône : économie volontaire,
- irrigation réalisée dans les nappes souterraines : interdiction du mercredi 8h au vendredi 2h ou réduction de 25% par la mise en place d'un «plan d'économie d'eau» approuvé par la D.D.T.

POUR LA COMMUNE :

- arrosage des pelouses, espaces verts et jardins publics : autorisé entre 20h et 8h (sauf si l'eau provient du réseau du SMHAR). La plupart des espaces-verts, notamment le stade municipal sont branchés sur le réseau du SMHAR, non soumis à restriction,
- lavage de voirie : interdit sauf balayeuse automatique et impératif sanitaire.

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE : ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune de Jons informe les habitants qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de Monsieur le Préfet du Rhône au titre des problèmes de sécheresse/déshydratation des sols sur l'année 2018.

Si votre habitation est concernée par ces problèmes vous êtes invité(e) à adresser en mairie un courrier faisant état des désordres constatés,

photos à l'appui, à envoyer à* :
Monsieur le Maire - Mairie de Jons - Route de Lyon - 69330 JONS

*copie de la déclaration de sinistre effectuée auprès de votre assureur. Toutefois, l'envoi de votre dossier ne vaut pas accord de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ; il faut pour cela attendre la décision de l'Etat qui interviendra au 4^{ème} trimestre 2019.

TRI SÉLECTIF : JUSQU'À 2020 POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMND, syndicat Mixte du Nord Dauphiné a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Des échantillons d'OMR ont été prélevés sur tout le territoire afin d'obtenir des données fiables pour développer une politique de sensibilisation au plus près des enjeux. Les catégories les plus présentes dans les OMR du territoire sont les déchets putrescibles (29%) ; les plastiques non recyclables (16%) ; les textiles sanitaires (13%) et les papiers (11%). Ce flux représente plus des deux tiers des ordures ménagères résiduelles. Le résultat de la campagne a mis en avant les efforts qu'il reste à faire en matière de tri sélectif avec un gisement potentiel de plus de 50 kg/habitant/an de déchets recyclables dans les OMR (42kg d'emballage et de papier et 10kg de bouteilles et pot en verres).

En termes de performance globale, la loi du 17 août 2015 pour la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe à 10% l'objectif de réduction des DMA (déchets ménagers et assimilés). En 2017, le volume par habitant tous déchets confondus s'élève à 597 kg/habitant (soit une réduction de 2.6%) l'objectif 2020 étant d'atteindre 568 kg/habitant.

RAPPEL :

Les papiers/journaux sont collectés dans le bac jaune, avec les emballages. Les bouteilles et bocaux de verres sont à apporter aux points de collecte. Le tri en mairie pour : bouchons plastiques, bouchons en liège, cartouches d'imprimantes usagées et téléphones portables à recycler. Et n'oubliez pas le compostage !



LA COMMUNE INVESTIT DANS SON PREMIER VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Un Kangoo ZE va prochainement intégrer le parc automobile des services techniques. Contrairement aux idées reçues, les véhicules électriques ont une longue histoire puisque les premiers datent de la fin du 19^{ème} siècle et qu'en 1915, un tiers des véhicules en circulation aux Etats-Unis étaient électriques.

Avant les années 90, les véhicules électriques reviennent sur le marché, notamment après les chocs pétroliers. Mais de nouveau, le succès commercial n'est pas au rendez-vous. Ces voitures, essentiellement destinées à un usage urbain sont limitées en autonomie et ne trouvent pas leur public. A partir de 2006, s'ouvre une nouvelle période. De nouvelles générations de voitures plus performantes arrivent sur le marché, portées par les enjeux de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

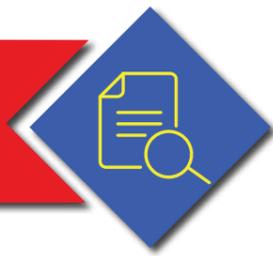
Aujourd'hui, beaucoup d'arguments plaident en faveur de la voiture électrique : aucune émission de CO² dans l'atmosphère, silencieuse, économique à l'utilisation (moins de 4 euros par 100 km contre 6 à 7 euros pour un véhicule classique), avec peu d'entretien grâce à un système moteur très simplifié. D'un autre côté, les arguments défavorables se réduisent de plus en plus.

Certes, la fabrication des batteries en lithium pose de réels problèmes environnementaux et sociaux. Néanmoins, il est fort probable qu'à terme, l'on parvienne à recycler une bonne partie des matériaux et fabriquer de nouvelles batteries à l'aide d'anciennes.

L'autonomie des voitures évolue de manière spectaculaire. De plus en plus de modèles proposent 300 km, voire 600 km, d'autonomie avec une seule charge. Malgré cela, la recharge reste une contrainte que la multiplication des bornes publiques devrait permettre de supprimer. D'ailleurs, la commune, avec le soutien de la CCEL et du SYDER, va bientôt installer une borne de recharge rapide à côté de la Mairie permettant de «faire le plein» en 30 minutes.

Rouler électrique oui, mais pas que... La réflexion doit rester globale : choisir un véhicule léger et moins puissant, ne pas substituer la voiture électrique aux déplacements en mode doux (vélo, marche...), privilégier le covoiturage... et, autant que faire se peut, développer les énergies renouvelables comme source d'alimentation des véhicules.





UNE NOUVELLE RECRUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE

Monsieur Stéphane MATRAY a rejoint les effectifs des services techniques municipaux. Il aura sous sa responsabilité la gestion des ateliers, des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts.

Fort d'une expérience de 8 ans au sein de la ville de Lyon où il occupait le poste d'agent de maintenance des équipements sportifs, il a débuté sa carrière dans le privé en tant que technicien de maintenance pour le groupe Darty. Ce passionné de rugby, coordinateur sportif au sein du club de Saint-Savin, était à la recherche de nouveaux challenges. La variété des missions et la polyvalence d'un service technique d'une petite commune de 1 500 habitants ont donc retenu son attention.

Son premier défi sera d'installer les services techniques dans leurs nouveaux locaux puisque la commune est devenue propriétaire des anciens bâtiments occupés par l'entreprise SJTP, au 41 Route du Pont. Nous lui souhaitons la bienvenue !

LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL RÉNOVÉE PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Cet hiver, nos agents des services techniques ont travaillé dur pour rénover la salle du conseil municipal. La pièce a été repeinte du sol au plafond avec des teintes modernes et du nouveau mobilier a été acheté afin de redonner un coup de jeune à cet espace qui sert également de salle des mariages. Nous invitons les jonsois à venir juger du résultat lors d'une prochaine séance du conseil municipal.



O PHYTO - UNE OBLIGATION POUR TOUS, UN CHOIX POUR NOTRE VILLAGE

Si les particuliers ne peuvent plus acheter de pesticides chimiques depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction remonte à début 2017 pour les communes.

La commune avait anticipé cette échéance de façon à mettre en place des alternatives efficaces, et n'utilise plus de pesticides dans l'entretien des espaces publics.



LE MAIRE ACCUEILLE LES NOUVEAUX HABITANTS

Le 12 avril 2019, Monsieur le Maire a rencontré les nouveaux habitants de la nouvelle rue Simon Cochard, lotissement comprenant huit maisons individuelles et un petit collectif de quatorze logements construits au cœur du quartier de Bianne.

L'occasion pour Monsieur le Maire de présenter le village aux quelques familles ayant fait le déplacement et leur remettre le livret d'accueil des jonsois. La soirée s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : QUELQUES BUGS CONSTATÉS



Le 26 mai 2019, sur les 1032 électeurs inscrits sur les listes électorales communales, 467 se sont déplacés aux urnes. Il s'agissait du premier scrutin après l'entrée en vigueur de la réforme des listes électorales.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est l'INSEE qui gère les listes électorales de l'ensemble des communes via un fichier unique, le Répertoire Electoral Unique (REU).

CONCRÈTEMENT QU'EST CE QUI A CHANGÉ POUR LES COMMUNES.

Jusqu'à 2019, chaque municipalité établissait seule ses listes électorales. Maintenant, les communes doivent envoyer les informations à l'INSEE, qui centralise les données de tous les électeurs français. Puis, l'INSEE renvoie ensuite aux communes les listes électorales mises à jour.

L'avantage est d'éviter les multiples inscriptions pour un même électeur, l'INSEE pouvant constater immédiatement si une personne est inscrite à plusieurs endroits, grâce à un identifiant national unique à chaque électeur (le numéro INE). De plus, les listes électorales sont mises à jour régulièrement, avec l'inscription automatique des nouveaux majeurs et la possibilité de venir s'inscrire six semaines avant le scrutin. Auparavant, les inscriptions sur les listes étaient closes au 31 décembre de l'année précédant l'élection. Autres conséquences : la suppression des commissions administratives de révision des listes électorales, remplacées par des commissions de contrôle des mises à jour réalisées par le maire. Pour l'électeur, l'inscription volontaire peut désormais se faire directement sur internet, via le site www.service-public.fr

QUELQUES FAILLES DANS LE NOUVEAU SYSTÈME.

Ces changements auraient dû passer inaperçus pour les électeurs, sauf que les mairies ont constaté quelques bugs... A Jons, bien qu'aucun électeur ne se soit vu refuser l'accès aux urnes le 26 mai dernier, les services de la Mairie ont, malgré tout, identifié des cas de radiations sans motif. Plusieurs explications possibles à ces bugs, une coquille dans l'état-civil qui peut entraîner une radiation par l'INSEE ou un problème au moment de la synchronisation entre le REU et le logiciel de la mairie.

Normalement, chaque électeur a dû recevoir, début mai, une nouvelle carte électorale. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à vérifier votre inscription en contactant la Mairie ou en vous connectant sur le site mon service public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Par ailleurs, si vous constatez des erreurs sur votre nouvelle carte électorale (adresse, état civil), contactez la Mairie pour qu'elle puisse corriger les informations du REU.

VITTON TP

PARTICULIERS
COLLECTIVITÉS
INDUSTRIES

Terrassement
Assainissement
Aménagements Abords Villas
Viabilisation de lotissements
Démolition - V.R.D.

93, rue des Mésanges - 38 280 Villette-d'Anthon
Tél. 04 78 31 26 00 - Fax 04 72 02 23 39

SJTP

DÉMOLITION - TERRASSEMENT - DÉPOLLUTION

22, rue de Genève - 69740 GENAS
tél. 04 78 31 28 73 - fax 04 72 02 46 40 - info@sjtp.fr

STUDIO PERTINENCE

agence de communication
qui rend vos idées visibles

92, Grande Rue - 01120 Montluel - 04 78 88 30 92
studiopertinence@orange.fr - www.studiopertinence.com

MIRETTES

originale optique

84, Grande Rue - 01120 Montluel
04 72 88 87 15
www.mirettes-montluelmonapien.com

tout pour l'eau

Construction - Rénovation - Matériels piscine

Distributeur agréé



1 rue Jean Courjon
69330 MEYZIEU

SolidPool®

Fabricant de piscines

Distributeur agréé

04 78 04 46 48
www.solidpool.fr



www.alloin-concept-batiment-facade.com

ALLOIN

depuis 1983

FAÇADE ISOLATION PEINTURE



ADRESSE

51, route de Lyon
69330 JONS



TELEPHONE

04 78 90 50 80



MAIL

contact@alloincb.fr



Assurances Particuliers, Professionnels & Entreprises

**CONTACTEZ NOUS
POUR UN BILAN PERSONNALISÉ**

MMA PUSIGNAN

12, rte Nationale - 69330 PUSIGNAN

04 78 31 30 26 - pusignan@mma.fr

MMA MEYZIEU

80, av. de Verdun - 69330 MEYZIEU

04 78 04 00 44 - meyzieu@mma.fr

N°ORIAS : 07 011 848 - 13 010 195 - www.orias.fr



SÉBASTIEN ADAMOLI

ARTISAN DEPUIS 2002

ADAMS DECO
NEUF ET RÉNOVATION
EXTENSION . SURÉLÉVATION . PISCINE

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

EXTENSION - SURÉLÉVATION

VRD - TERRASSEMENT

04 72 45 33 08
06 20 98 03 11

31 ROUTE DE PUSIGNAN
69330 JONS

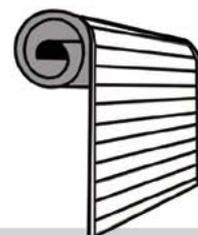
WWW.ADAMSDECO.FR

©ARKAM2017



STE SIRF

Julien Pierrard



VOLETS ROULANTS - STORES EXTÉRIEURS & INTÉRIEURS
MENUISERIES ALU & PVC - PORTES DE GARAGES
RÉPARATIONS - MOTORISATIONS - INSTALLATIONS

259, rue des Chartinières - Parc du Colvert - 01120 DAGNEUX
sirf.pierrard@orange.fr - www.sirf-pierrard.com